



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Arrêté n°18/334 du 03 septembre 2018

Direction des sécurités

Bureau de la police administrative

Arrêté portant modification de la composition de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection de la Somme

Le préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.251-4, R.251-1 à R. 253-4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Philippe DE MESTER, en qualité de préfet de la Somme ;

Vu le décret du 28 août 2017 nommant M. Cyril MOREAU, sous-préfet directeur de cabinet du préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°Cab-SPA 2012-388 du 20 juin 2012 modifié, fixant la composition de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Cyril MOREAU, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Somme ;

Considérant que conformément au code de la sécurité intérieure, les membres de la commission départementale de vidéoprotection, titulaires et suppléants, sont désignés pour trois ans, renouvelable une fois ;

Vu la désignation de la première présidente de la cour d'appel ;

Vu la désignation de l'association des maires ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Somme :